

Compte rendu du conseil d'établissement du 7 octobre 2013 – 17h30

Début du conseil à 17h30

Liste des présents :

Administration : Mme Droszewski (représentant également M. Peyroles), M. Sauzet, M. Marchand, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : M. Brun, Mme Chica, M. Jorge, M. Messin, M. Schmitlin

Parents d'élèves : M. Brancourt, Mme Gardies, M. Peyron, Mme Rigaudy

Invités : Mme Costa-Kageyama (représentant de M. Consigny et de M. Deleens), M. Wacziarg (représentant de M. Aicardi)

Etaient absents : M. Ritter (représentant des personnels), M. Assi et M. Virenge (représentants des élèves), M. Pothier (invité, Consul), M. Nizet (invité, élu AFE), M. Delmas (invité, président de la CCIFJ)

Ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 3) Bilan de la rentrée
- 4) Projet d'établissement : présentation du plan d'actions 2013-2014 et des grandes étapes de la construction du nouveau projet d'établissement 2014-2017
- 5) Préparation de la rentrée 2014-2015 / structure scolaire et carte des emplois
- 6) Questions diverses

Désignation des secrétaires de séance : M Frédéric Marchand représentant de l'administration et M. Schmitlin, représentant des personnels enseignants.

1) Adoption de l'ordre du jour :

VOTE *adoption de l'ordre du jour*

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion :

VOTE adoption du procès verbal de la dernière réunion

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adopté à l'unanimité des présents

3) Bilan de la rentrée 2013 :

- **Bilan de fin d'année 2012-2013**

Monsieur le proviseur commence par présenter les remarquables résultats aux examens de la session 2013 : DNB et baccalauréat. **Annexe 1**

- Baccalauréat : 100% de réussite, 85% de mentions AB à TB (11 TB, 7 B et 10 AB).
- DNB (Brevet des Collèges): 100% de réussite, 87% de mentions AB à TB (29 TB, 18 B et 15 AB).

Monsieur le proviseur présente ensuite le bilan de l'orientation post-bac 2013.

- Etudes post-baccalauréat :
 - 55% étudient en France, 24% à l'étranger, 21% au Japon
 - Les 58% poursuite d'études en France se décomposent en 50% classes préparatoires, 28% écoles spécialisées et grandes écoles post-bac, 22% universités

Concernant l'orientation post-baccalauréat, M. le proviseur insiste sur le rôle du LFIT qui doit assurer la promotion de l'offre universitaire française, en conformité pleine et entière avec le projet pédagogique de l'AEFE, tout en valorisant naturellement les parcours internationaux et les formations bi-diplomantes.

Monsieur le proviseur rappelle que la création d'un annuaire des anciens élèves du LFIT évoquée l'an dernier est en cours de constitution. La présidente de l'Association des anciens élèves du LFIT est Alexandra Verdier qui travaille en tant que consultante pour une société japonaise basée à Bruxelles, en Belgique. Elle a représenté avec Anne-Natsumi Royer, étudiante en classe préparatoire au lycée de Vienne, notre lycée au Forum mondial des anciens élèves du réseau AEFE à Vienne en avril 2013.

- **Bilan de rentrée. Annexe 2**

Tableau des effectifs à la rentrée 2013

PRIMAIRE				SECONDAIRE			
Niveau	Effectif	Nombre de Classes	Moyenne par classe	Niveau	Effectif	Nombre de Classes	Moyenne par classe
PS	37	1.5	25	6ème	80	4	20
MS	57	2,5	23	5ème	69	3	23
GS	73	3	24	4ème	57	2	28
CP	85	3,5	24	3ème	50	2	25
CE1	71	2,5	28	2nde	65	2	32
CE2	73	3	24	1ère	45	2	22
CM1	63	3	21	Terminale	44	2	22
CM2	71	3	24	Total	410	17	24
Total	530	22	24	TOTAL Etablissement	940	39	24

- + 87 élèves = 940 élèves au 1/09/2013.
- Effectifs : progression de plus de 10% par rapport à la rentrée 2012
- Structure pédagogique = 2 classes en plus par rapport à l'année dernière.

M. le proviseur présente ensuite les nouveaux personnels à cette rentrée 2013.
Annexe 3

2 professeurs des écoles, Mme Dovillers et Mme Haga
 1 Asem, Mme Nagana
 1 professeur de SES, EMCP, M. Larribe
 1 professeur de mathématiques, Mme Aït-Aïssa
 1 professeur d'histoire-géographie, M. Bukowiecki
 1 professeur de français, Mme Larribe
 1 professeur d'espagnol, Mme Prats

2 surveillants de cantine au primaire, M. Dalot et Mme
Tauveron
1 agent de maintenance, M. Yorozya
3 agents à la cantine, Mme Mochizuki, Mme Nara et M. Niwase

M. Gagnaire et M. Messin (respectivement professeur des écoles et professeur certifié d'histoire-géographie TNR) ont été résidentialisés à cette rentrée.

Monsieur le proviseur présente ensuite le plan de formation continue en rappelant le mode de construction du plan (recensement des besoins, création de fiches/stage, sélection et répartition des stages lors du séminaire annuel des proviseurs, CSAF, directeurs). L'objectif est de faire partir le plus d'agents possible (tous corps et statuts confondus), en respectant une rotation entre les personnels.

La cellule de formation continue réunie le 12 septembre 2013 a permis de répondre aux vœux exprimés par les personnels dans le cadre du PRF 2013-2014 (cf. tableau en annexe du **plan d'action 2013-2014 du P.E**, ci-joint **Annexe 4**). Les stages PRF concernent la zone Asie avec un centre de coordination à Pékin. Pour information environ 1/3 des personnels partent cette année en stage.

18h05 arrivée de M. Messin : 14 votants
18h05 arrivée de Mme Chica: 15 votants

De surcroit, nous accueillons deux stages à Tokyo cette année (journalisme et sciences).

A noter : le PRF cette année voit le nombre de stages inter-degrés augmenter de manière très significative. L'objectif affiché est d'encourager les projets communs et de favoriser ainsi les liaisons inter-cycles dans nos établissements.

Rappel : 1% de la masse salariale est consacré à la formation continue.

Afin de garantir la prise en compte des besoins en formation exprimés lors des sondages précédant la cellule de formation au niveau de notre établissement dans le cadre du PRF, le proviseur rappelle que **nous disposons de plusieurs outils** : les stages régionaux, les « stages établissement ouverts », les « stages établissement fermés ».

En marge des stages PRF, l'établissement organise des stages internes :

- Anglais
- Français
- Japonais (à confirmer en fonction de la demande)

- Informatique (contenu à préciser)
- Sécurité (ATOS)

4) Projet d'établissement : présentation du plan d'actions 2013-2014 et des grandes étapes de la construction du nouveau projet d'établissement 2014-2017

- Monsieur le proviseur précise que les projets pédagogiques en gestation depuis le printemps 2013 ont fait l'objet de nombreuses concertations avec les équipes pédagogiques.

Une journée de travail a été consacrée début septembre à l'élaboration des projets à intégrer à notre plan d'action 2013-2014.

Il passe ensuite la parole à M. Houdoin et à M. Marchand qui présentent le plan d'actions 2013-2014.

L'objectif central est bien d'inscrire pleinement ce plan d'actions dans la forte dynamique de renaissance du Lycée depuis son implantation sur son nouveau site : un nouveau projet pour un nouveau Lycée.

- **Un document de présentation du plan d'action 2013-2014 est remis aux membres du conseil.**
- Monsieur le proviseur rappelle que –outre la mise en œuvre de notre plan d'action 2013-2014- l'année scolaire en cours sera consacrée au bilan du projet actuel et à la **construction de notre futur projet 2014-2017 dont le terme correspondra au cinquantenaire de notre lycée.**

Il précise que le projet d'établissement des établissements du réseau AEFE est naturellement la déclinaison locale du projet pédagogique de l'AEFE qui lui-même intègre les objectifs fixés par le Ministère de l'éducation Nationale, notamment dans le cadre de la nouvelle « **loi pour la refondation de l'école** ».

Etudiés successivement en comité de pilotage, en conseil pédagogique du second degré et en conseil des maîtres puis en conseil d'école et au CSD, **les questionnaires adressés à chacune des composantes de notre communauté** scolaire (parents, personnels et élèves) nous permettront de réaliser **un diagnostic** fin, préalable indispensable à la construction de notre nouveau projet.

Notre objectif est d'aboutir à la réalisation de ce projet avant la fin de la présente année scolaire pour transmission à l'AEFE et validation.

5) Préparation de la rentrée 2014-2015 / structure scolaire et carte des emplois :

Dans la période intermédiaire qui est encore la nôtre, il est bien entendu difficile de faire des prévisions très fiables. Compte tenu des chiffres très satisfaisants de la rentrée 2013, du plan de communication mis en œuvre, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de nos partenaires, nous pouvons faire les **projections suivantes (+ 6 %)** :

- **Primaire :**

Effectif prévisionnel = 543 élèves pour 23 classes, soit 23/24 élèves / classe.

Un enseignant titulaire (Mme Pinaroli) est actuellement **TNR**, nous proposons de demander une ouverture de poste permettant sa **résidentialisation à compter de la rentrée 2014.**

L'ouverture d'une 16^{ème} classe en élémentaire permettra de limiter les cours à double niveau.

L'ouverture d'un poste de PE sera nécessaire (1ETP)

- **Secondaire :**

L'ouverture probable d'une classe supplémentaire de 3^{ème} l'an prochain permettra une meilleure préparation de nos élèves au DNB. Le renfort en anglais se poursuit en 5^{ème} à hauteur de 3h complémentaires. Le renfort en japonais, conformément à notre projet langue est mis en place en 5^{ème} l'an prochain pour les élèves de LV1bis. (5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème} en vue de consolider les connaissances de nos élèves et les inciter à poursuivre l'apprentissage du japonais à haut niveau (SI / OIB).

Effectif prévisionnel = 457 élèves pour 18 classes, soit 25/26 élèves / classe.

La DHG devra intégrer cette structure ainsi que les mesures liées à l'application de notre projet langue travaillé et adopté en l'an passé. Pour rappel, il s'agit de :

- poursuivre le renfort en anglais en 6^{ème} et 5^{ème}

- renforcer l'apprentissage du japonais LV1Bis en 5^{ème} de manière à permettre le développement de la section internationale japonais

Ces mesures correspondent à environ 2 ETP (équivalent temps plein) ou l'équivalent en HSA (heures supplémentaires année) en restant bien entendu dans le cadre du budget nécessairement contraint.

Deux titulaires non résidents sont résidentialisables car exerçant à temps complet (M Ritter en philosophie et Mme Aît-Aïssa en mathématiques). Il est proposé de demander deux ouvertures de postes permettant leur résidentialisation à compter de la rentrée 2014.

Le nombre global de postes de résident passerait ainsi à **30 au lieu de 27.**

Bien entendu cette projection globale pourra être affinée et la carte scolaire modifiée en conséquence si une évolution inattendue était enregistrée en cours d'année scolaire, dans un sens comme dans l'autre.

Mme la représentante FCPE demande à quel niveau aurait lieu l'ouverture en primaire. M. Le directeur répond qu'il est encore tôt pour le dire.

M. le représentant des personnels enseignants s'inquiète de la montée des effectifs en classe euro avec un niveau de langue très hétérogène. Qu'en sera-t-il lors de l'arrivée des « anglais renforcés » ?

M. le proviseur répond que nous travaillons sur un projet de section internationale anglais dont le niveau d'ouverture reste encore à déterminer et s'inscrira dans projet langue global et cohérent, partie intégrante du projet d'établissement 2014-2017.

Un représentant Af-FCPE demande si les commandes seront livrées plus tôt l'an prochain, en utilisant par exemple la valise diplomatique ?

M. Le proviseur répond que notre statut de fondation de droit japonais nous interdit désormais d'utiliser la valise diplomatique pour les commandes. En revanche nous travaillons actuellement avec le service gestion pour commander via DHL (par exemple) qui a son propre service de dédouanement et nous garantirait des livraisons plus rapides.

VOTE : Approbation de la structure scolaire et de la carte des emplois proposée

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adopté à l'unanimité des présents

6) Questions diverses :

Question des personnels

L'établissement est depuis le 23 décembre 2005 un établissement géré par une Fondation de droit local japonais.

Concernant la pédagogie, le LFIT est un établissement conventionné du réseau AEFÉ et les textes de références pédagogiques des enseignants sont les BO français du Ministère de l'Éducation Nationale.

De manière générale et dans d'autres domaines, quelle législation (française ou japonaise) est applicable au LFIT en matière de sécurité, d'hygiène et de santé?

Quelle législation (française ou japonaise) doit être appliquée par les personnels du LFIT en matière de sécurité, d'hygiène et de santé? **RS**

Comme l'évoque à juste titre la question, nous sommes une fondation de droit local japonais, c'est donc la loi japonaise qui s'impose naturellement en matière de sécurité, d'hygiène de santé. Cependant, les normes françaises demeurent un cadre de référence. Si l'on prend l'exemple de la sécurité, nous nous inscrivons dans la réglementation japonaise mais comme la majorité des établissements de l'AEFE, nous disposons d'un plan particulier de mise en sureté intégré au dispositif de l'Ambassade qui n'existe pas au Japon.

Il s'agit de conjuguer au mieux les lois japonaises qui s'imposent à nous et les lois françaises qui peuvent compléter les normes nippones, afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves et des personnels.

Le représentant des personnels enseignants revient sur la prise de médicament dans l'établissement.

M. le Directeur Administratif et Financier complète sa réponse en précisant que l'infirmière scolaire – lorsque cela est demandé par les familles peut en effet aider un élève dans sa prise de médicament si celui-ci a été prescrit par un médecin, conformément à la procédure en ligne sur notre site.

De plus, en cas d'urgence, une piqure peut être faite par toute personne du lycée (cadre juridique de « non assistance à personne en danger »).

Un représentant des personnels enseignants demande à ce qu'une formation aux premiers secours soit offerte. M. le proviseur, après avoir entendu chacun, avance l'idée d'un sondage pour évaluer le nombre de personnels intéressés par cette formation. Les représentants des associations de parents d'élèves font savoir au conseil que M. Nicolas Di Costanzo - parent d'élève - pourrait être qualifié pour l'assurer.

Les représentants de parents d'élèves font remarquer que les heures de pause du déjeuner de l'infirmière coïncident avec l'heure de pause des enfants, le moment où ils sont le plus susceptibles de se faire mal, et demandent s'il ne serait pas plus judicieux de décaler d'une heure ces horaires : beaucoup se plaignent de devoir attendre longtemps leur tour.

Questions des parents d'élèves

1. Afin d'alléger les emplois du temps au secondaire l'année prochaine, pourrait-on créer un groupe de travail sur les temps de présence, les horaires, la gestion des heures de permanence, et les cumuls d'options ?

Il paraît plus judicieux de poursuivre comme nous le faisons actuellement, à savoir préserver la qualité de l'échange tant avec les équipes pédagogiques et les représentants des parents et prendre en compte autant que faire se peut les attentes des uns et des autres. En effet nous poursuivons un même objectif : préserver un équilibre satisfaisant et éviter le plus possible les heures libres dans l'EDT, libérer les élèves plus tôt ... mais la construction de l'emploi du temps et ses contraintes multiples nous obligent parfois à assouplir quelques critères que nous avons retenus au lancement de la construction.

2. Nous avons bien compris que la salle de permanence était ouverte aux collégiens mais aussi aux lycéens et que le CDI était ouvert sur de nombreux créneaux horaires dans la semaine. Pourriez-vous communiquer une note aux parents sur le fonctionnement et les horaires de l'étude et du CDI en heures creuses ?

Cette note est en cours de rédaction et sera diffusée très prochainement.

3. Serait-il possible d'organiser chaque année (en juin pour les anciens, en septembre pour les nouveaux), des tests de langues pour déterminer de façon encadrée et juste la constitution des classes bilingues en primaire et des niveaux débutant/intermédiaire/advanced/anglais renforcé en secondaire ?

Le relevé des compétences en fin d'année est suffisant pour établir une évaluation des niveaux. Nous affinerons cependant l'an prochain les critères d'affectation utilisés par les enseignants de primaire et de secondaire. Rappelons que les heures de langues ont lieu sur le même créneau, ce qui certes ne

simplifie pas les emplois du temps mais permet aux élèves de progresser et changer de niveau en cours d'année.

4. Pouvez-vous nous donner l'état d'avancement des travaux de couverture de la piscine ?

Pour rappel, la mairie de Kita Ku avait refusé le premier projet présenté par Desjoyaux. Desjoyaux a fait appel à un nouveau sous traitant. Si l'accord verbal du TMG a été donné, nous sommes toujours en attente d'éléments écrits. Les travaux devront être réalisés avant le mois de mars permettant de conclure le cycle piscine déjà bien entamé depuis septembre.

5. Serait-il possible de mettre en place un tutorat entre élèves au secondaire ?

Cela s'est fait il y a quelques années entre les lycéens et les collégiens, tout en restant plutôt marginal. Nous n'avions pas fait d'évaluation sur ce projet qui avait globalement bien fonctionné. L'expérience fut renouvelée l'an passé (un ou deux élèves) et cela peut-être encouragé cette année.

6. Certains parents achètent une deuxième série de livres scolaires afin d'alléger le poids des cartables. Serait-il possible d'organiser une bourse aux livres à la fin de l'année scolaire ? Cette initiative permettrait aux élèves de revendre leurs livres de l'année écoulée, et d'acheter ceux de l'année suivante à moindre prix.

Il est tout à fait envisageable d'organiser une bourse aux livres dans l'établissement. La fête de l'école peut être le moment opportun pour cela. Il paraît important d'évaluer si un nombre élevé de familles pratique ces achats de double collection. Si oui, alors la proposition est intéressante, si non nous risquons d'avoir une offre très limitée le jour de la vente. Peut-être est-il envisageable de faire cette bourse aux livres le jour de la fête du lycée au cours de laquelle de nombreux livres sont déjà vendus.

7. Peut-on connaître le nombre d'élèves qui ne se sont pas réinscrits au LFIT pour raisons financières ou de problèmes scolaires, en particulier retournant en système scolaire japonais ?

Nous ne disposons de statistiques précises sur les motifs de non réinscription mais nous avons à ce jour seulement trois familles qui nous ont indiqué qu'elles ne réinscriraient pas leurs enfants pour des raisons financières.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20